



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Usages détournés de l'intelligence artificielle en milieu scolaire

Question écrite n° 7593

### Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la régulation de l'usage de l'intelligence artificielle (IA) dans les établissements scolaires et universitaires, face à la hausse préoccupante des cas de fraude. Selon plusieurs enquêtes récentes, plus de 86 % des étudiants français déclarent utiliser l'IA dans le cadre de leurs études, dont plus de la moitié au moins une fois par semaine. Si cet usage peut s'avérer bénéfique, notamment pour accompagner certains élèves en difficulté dans la réalisation de travaux de synthèse ou d'analyse, il soulève également de nombreuses interrogations éthiques et pédagogiques. En effet, un nombre croissant d'élèves et d'étudiants utilisent désormais ces outils pour contourner l'effort intellectuel attendu, allant jusqu'à les mobiliser lors d'épreuves censées être réalisées de manière manuscrite et autonome. Cette situation place les enseignants dans une position délicate, ceux-ci n'étant souvent ni formés ni outillés pour détecter ou encadrer de tels usages : 80 % des enseignants français déclarent ne jamais avoir reçu de formation à l'IA. Ce déséquilibre crée un sentiment d'injustice croissant parmi les élèves qui refusent d'y avoir recours et se retrouvent indirectement pénalisés. Ainsi, elle souhaiterait savoir ce que le Gouvernement envisage d'entreprendre afin de prévenir les dérives tout en accompagnant un usage éthique et pédagogique de l'IA.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Michèle Tabarot](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Droite Républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7593

**Rubrique :** Numérique

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [17 juin 2025](#), page 5047